décembre et les suivantes. Il rapporte les opérations du 114e parti hier soir.

Neuf sergents de Poitiers sont également partis pour Lamballe (Finistère).

Brest, 18 novembre. — 400 soldats de l'infanterie coloniale sont prêts à partir, au premier signal, par train spécial, pour Saint-Pol-de-Léon où doit avoir lieu l'inventaire.

Mende, 19 novembre. — Le préfet de la Lozère, M. Dautresme aurait reçu l'ordre de terminer les inventaires dans le département avant de solliciter son nouveau poste à Perpignan. On s'attend à une résistance énergique dans certaines paroisses.

Moulins, 18 novembre. — Le 10e chasseurs, au complet, partira ce soir pour le Pay-de-Dôme, où il exécutera aux marches d'usage pendant la vue des opérations inventoriales.

Le Puy, 18 novembre. — Les opérations des inventaires recommencent, dès mardi, dans la Haute-Loire. 153 inventaires restent à faire dans 105 localités situées partiellement dans les cantons de Pradelles, Le Monastier et Saugues.

A PARIS

A l'église Saint-Augustin. — Pas d'incidents

Paris, 19 novembre. — On a procédé cet après-midi à l'inventaire de l'église Saint-Augustin, à 4 heures et demie. De nombreux agents cernaient l'église, et gardaient les portes, pour empêcher les fidèles de pénétrer à l'intérieur, pour organiser la résistance.

M. Leproust, commissaire de police, et M. Bonnefoy, inspecteur de l'enregistrement, sont allés à la sacristie, où M. l'abbé Jouin, curé de la paroisse, a lu une énergique protestation. Le président de la Fabrique a refusé d'assister aux opérations.

Sur le refus de M. Gouillon de livrer les clefs du coffre-fort, où se trouvaient les objets à inventorier, on a dû requérir un serrurier. Les opérations ont commencé aussitôt et se sont terminées à six heures sans incidents.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 19 novembre 1906

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

Elections validées

La Chambre valide l'élection de M. Girard-Varet, à Semur, et celle de M. de Gontaut-Biron à Pau.

Le programme naval

LA CONSTRUCTION DES CUIRASSÉS

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1° De M. Henri Michel, sur les questions soulevées au sujet des crédits des constructions navales ;

2° De M. l'amiral Bienaimé sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux cuirassés que l'art. 61 de la loi de finances de 1905 a autorisé le ministre de la marine à mettre en chantier.

L'interpellation Michel

M. Henri Michel. — L'interpellation a pour but de permettre à la Chambre de se prononcer en connaissance de cause sur les deux questions suivantes :

1° La construction de trois cuirassés en 1907 au lieu de six ;

2° Une modification des crédits de l'Etat, de manière à consacrer une somme plus élevée à notre flottille chargée d'assurer la défense des côtes.

Le ministre de la marine a déclaré qu'il ne pourrait pas modifier ces projets, car il était lié par le vote de la Chambre relativement au programme naval. Dans ces conditions, la commission du budget a estimé que le Parlement seul pouvait défaire ce qu'il avait fait ; c'est pourquoi j'ai déposé mon interpellation.

Dans le programme soumis à la Chambre il n'avait jamais été question de mettre en chantier 6 cuirassés ; le ministre de la marine, à ce moment, ne paraissait pas avoir pris de décision ferme.

Ce n'est que dans le nouveau projet de budget qu'on a glissé la disposition relative aux six cuirassés. L'administration ne peut plus que le ministre ne peut évaluer la dépense totale.

Ouvrez les documents, vous y verrez chaque cuirassé estimé tantôt à 36 millions, tantôt à 45, tantôt à 50. Ce n'est pas en face d'une dépense de 220 millions que se trouve la Chambre, mais en réalité de 280 millions.

L'orateur cherche à établir la responsabilité qui pèse, d'après lui, sur le Syndicat des métallurgistes. Je regrette, dit-il, que le ministre de la Justice ne soit pas là. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Il y a intérêt à concentrer son effort sur trois cuirassés au lieu de six à la fois. La question de rapidité a son importance. Il est préférable d'avoir un petit nombre de cuirassés achevés, prêts au combat, que d'avoir un plus grand nombre de cuirassés non achevés.

Le ministre n'a pas cru nécessaire de pousser la construction des petites unités de combat comme il a poussé celle des grosses unités. Or, en cas de conflit, quelques-uns lui ont dit qu'il faut plus de temps pour les construire que les non-navires et les submersibles, le ministre en a commandé dix-huit en 1905. Pourquoi n'en a-t-il pas commandé autant de 1906 ? Est-ce parce qu'il attend une expérience du type commandé ?

La ventilation de la marine avait inscrit la dépense pour constructions neuves à 122 millions. Mais le budget de 1907 pour les constructions neuves a été ramené à 105 et le budget de 1908 à 115 millions. Il ne reste plus au ministre de la Marine que deux solutions : ou porter les 150 millions au budget de 1911, ou retarder l'entrée en service des six cuirassés qui ne peuvent pas être achevés, faute des crédits suffisants, avant 1911 ou 1912. C'est à ce dernier parti qu'il sera acculé par la force des choses.

L'orateur demande une suspension de séance et quitte la tribune.

LA MORT DE M. DE MAHY

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, au cours de la séance, m'arrive la douloureuse nouvelle de la mort de notre collègue, M. de Mahy, député de la Réunion. Il siégeait parmi nous sans interruption depuis la convocation de l'Assemblée nationale en 1871.

» Les dernières années de sa vie ont été assombries par une succession de malheurs de famille vraiment inouïe. Sa santé en avait été ébranlée et c'est sans doute à cette situation personnelle qu'est due la disposition testamentaire par laquelle il nous prie de ne pas envoyer de députation à ses obsèques, de ne lui porter ni fleurs ni couronnes, de ne pas lui consacrer de discours. » (Applaudissements.)

La séance est suspendue.

A la reprise, M. Michel poursuit son discours.

Les guerres navales

M. Michel. — On envisageait en 1900 l'éventualité d'une lutte avec l'Angleterre et, malgré la conclusion de l'entente cordiale, on paraît toujours envisager la même hypothèse. Quelle force la construction de six cuirassés nous donnerait-elle vis-à-vis de l'Angleterre ? Chaque fois que nous mettons un cuirassé en chantier, elle y en met trois. L'Angleterre construit plus vite et plus économiquement que nous.

L'orateur lit un article de M. Clémenceau où celui-ci dit que les progrès du cuirassé sont tels qu'il est imprudent de faire à l'avance des constructions exagérées.

Quelque effort que nous fassions du côté des cuirassés, les forces respectives de la France et de la Grande-Bretagne ne seront pas modifiées. Il n'en serait pas ainsi si nous augmentions notre flottille, si, à la conception anglaise, nous opposions la conception française ; à la guerre d'escadre, la guerre de course ; aux cuirassés, les submersibles. (Très bien sur divers bancs.)

Mais, dit-on, il faut aussi envisager l'hypothèse de la lutte de l'Allemagne et de la France. Dans une pareille hypothèse, une victoire sur mer ne serait pas décisive ; c'est sur terre que le sort des deux pays se déciderait comme en 1870.

M. le Ministre de la Marine. — Le rôle des cuirassés ne serait pas décisif, mais il pourrait rétablir l'équilibre.

L'Amiral Bienaimé. — En 1870, la marine a sauvé l'honneur de la France. (Applaudissements.)

M. Michel. — Elle a combattu sur terre.

L'Amiral Bienaimé. — Elle serait pu jouer un rôle décisif, on ne l'a pas voulu ! (Protestation à gauche.)

M. Millevoye. — Nous ne voulons ni Tsouchima, ni Moukden. (Bruit.)

M. Michel fait une apologie des submersibles. Incidemment il attribue la catastrophe du *Lutin* à des imprudences du commandant Fepoux. (Rumeurs.)

M. Thomson. — Permettez-moi de vous dire que vous n'en savez rien. (Applaudissements.)

M. Michel cherche à établir que le submersible peut lutter victorieusement contre le cuirassé et il cite l'opinion de l'amiral Fournier qui estime que dans la situation de la France, l'importance de sa force maritime dépend beaucoup plus de sa flottille de submersibles que de sa flotte de haut bord. Il réclame la construction immédiate d'un grand nombre de ces petites unités.

Je demande qu'en construisant seulement trois cuirassés à la fois et non six, qu'on réserve l'avenir parce que la construction simultanée des six cuirassés serait une opération désastreuse. Tandis qu'on continue à enrichir des constructeurs, les ouvriers des arsenaux sont sans pain. Veut-on mettre en faillite toute la politique sociale sans profit aucun pour la défense nationale ? (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Discours de l'amiral Bienaimé

M. l'amiral Bienaimé. — Je désire savoir où en sont exactement les travaux relatifs aux six cuirassés prévus au budget de 1905 et si le ministre a profité des retards qu'ils ont subi pour les doter tous ensemble des perfectionnements possibles, car mieux vaudrait un retard de quelques mois que de construire des bateaux imparfaits. Il ne s'agit pas, comme on semble le croire, d'une augmentation de notre flotte. Les six cuirassés sont *des cuirassés de remplacement au programme de 1900*. Ils ne feront que combler des vides. L'effort à faire pour réaliser complètement le programme est considérable ; nous sommes très en retard.

Nous devons construire, jusqu'en 1921, c'est-à-dire en quinze ans, vingt-sept cuirassés. (Exclamations à l'extrême-gauche.) Nous pouvons y arriver sans augmenter la moyenne de 100 millions de dépenses prévues.

M. Thomson. — 120 millions que vous réduisez à 105 millions.

L'amiral Bienaimé. — On ne peut pas dire qu'on ait sacrifié la flottille à la flotte si l'on examine le programme qui a été arrêté par le Conseil supérieur. La proportion est de 28 cuirassés contre 400 sous-marins en Angleterre. Il est difficile de porter devant la Chambre les documents du Conseil supérieur.

L'orateur regrette de n'avoir pas le droit de discuter, de son côté, l'opinion de l'amiral Fournier, qui, si elle a été apportée à la tribune, elle ne reflète pas l'opinion générale de la marine.

Il entre ensuite dans une discussion technique du plan des difficultés. Le budget de la marine française augmente dans des proportions modestes comparé à celui des marines étrangères (29 % contre 80 %.) Lorsque le programme de 1900 sera achevé, probablement cette année, nous aurons 28 cuirassés.

Au 1er janvier 1911, nous en aurons 34, mais il faut tenir compte des cuirassés hors de service, environ 11. Pour combler la lacune, il faudrait construire deux cuirassés par an ; on peut le faire sans augmentation de dépenses, en ne construisant pas, de 1908 à 1911, de croiseurs-cuirassés. On arriverait ainsi à l'achèvement, en 1922, du nouveau programme.

Notre flotte de ligne n'est pas au point ; un effort est nécessaire.

Je demande à la Chambre de donner, à M. le ministre de la Marine, les moyens de construire les six cuirassés qui nous sont indispensables pour permettre à la marine d'accomplir sa tâche. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Mougeot, rapporteur général du budget, demande à la Chambre de reporter, à vendredi matin, la séance antérieurement fixée à demain mardi matin. (Assentiments.)

Séance demain, à deux heures.

La séance est levée à 6 heures 25.

SÉNAT

Séance du lundi, 19 novembre 1906

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

LA SAISIE-ARRÊT SUR LES SALAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi relative à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés.

Sur l'article 1er, relatif aux démarches nécessitées au greffe de la justice de paix pour le cédant et le cessionnaire, et formalités imposées à ce dernier pour l'encaissement des sommes saisies, M. Trannoy formule plusieurs critiques.

M. Trannoy. — La procédure modifiée est plus compliquée que la procédure actuelle. Le système de la Commission qui substitue la lettre recommandée du greffier à l'exploit de l'huissier dépossède ce dernier d'émoluments sur lesquels il avait le droit de compter en achetant sa charge. Quant à l'emploi des lettres recommandées, une statistique nous apprend que sur cinquante mille plis de ce genre, vingt et un mille n'ont pas touché les intéressés.

M. Savary, rapporteur. Ce n'est pas des intérêts corporatifs des greffiers ou huissiers qu'il s'agit, mais de ceux du justiciable.

Les cinq premiers paragraphes de l'article 1er (texte de la Commission) substituant la lettre recommandée à l'exploit d'huissier, sont adoptés par 200 voix contre 54.

La fin de l'article 1er et l'ensemble de cet article sont adoptés.

L'article 2 est mis en délibération. Cet article modifie plusieurs articles de la loi du 12 janvier 1895.

L'article 3 comporte la limitation à 50 0/0 du maximum de la partie des salaires susceptibles de saisie ou de cession. Il est adopté.

Le nouvel article 6 de la loi de 1895 est mis en délibération.

Le Rapporteur accepte que, conformément au texte proposé par M. Trannoy, il n'y ait qu'une seule convocations des parties devant le juge de paix.

Le paragraphe 1er de l'article 6 est adopté avec la rédaction proposée par M. Trannoy.

Le paragraphe suivant du texte de la Commission est adopté ainsi que le dernier et l'ensemble de l'article 6.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

M. Viger dépose le rapport fait au nom de la Commission des douanes sur le projet de loi relatif à la modification des divers articles du tarif des douanes et sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale entre la France et la Suisse.

La séance est levée à sept heures. Séance mardi à deux heures et demie.

UN ABORDAGE

Un steamer coulé. — Quarante et un noyés. — 29 naufragés recueillis. — Panique et scènes atroces

Seattle (Etats-Unis), 19 novembre. — Le steamer « Jennie » a abordé un autre steamer dans la baie de Puget. Le « Jennie » a sombré avec trente-cinq personnes.

Seattle (midi). — C'est le steamer « Dix » qui a sombré dans la collision avec le steamer « Jennie ». Celui-ci est indemne. Il y a quarante et un noyés. Le « Jennie » a recueilli vingt-neuf naufragés. Le « Jennie » a éperonné le « Dix » par une nuit calme et une nuit claire, par suite d'une fausse manœuvre.

La panique s'est emparée des passagers. De nombreuses femmes et de nombreux enfants ont péri dans les cabines d'où il leur a été impossible de fuir.

Il y a eu des scènes atroces. Certains passagers ont fait preuve d'une révoltante brutalité. L'émotion est énorme.

EN RUSSIE

Est-ce un coup de bourse ? — Le comte Witte serait assassiné

Paris, 19 novembre. — Le bruit de l'assassinat du comte Witte a couru cet après-midi en Bourse et il en est résulté une certaine émotion.

Les valeurs russes ont baissé d'un point.

A l'ambassade de Russie on déclare n'avoir aucune connaissance de cette grave nouvelle.

Les actes de banditisme

Varsovie, 19 novembre. — La police a arrêté les deux auteurs et vingt complices d'un vol audacieux commis contre le train-poste de Rogow. Ils appartiennent tous au parti socialiste polonais.

Ce matin, six terroristes ont attaqué le receveur d'un dépôt d'alcool accompagné de deux soldats, dont un a été tué d'un coup de feu. Les terroristes se sont emparés d'un sac contenant 2.000 roubles porté par le receveur, qui a été blessé. L'autre soldat a tiré cinq fois, tuant un passant et en blessant un autre. Les voleurs ont jeté le sac et se sont échappés.

LE MAUVAIS TEMPS

Gex, 19 novembre. — Un ouragan a sévi sur tout le pays de Gex. Une pluie diluvienne a fait déborder les torrents.

Oyonnax, 19 novembre. — La température a baissé et la neige est tombée abondamment jusqu'à la cote de 700 mètres, pendant qu'une tourmente d'eau inondait les régions moins élevées. Le tonnerre s'est fait entendre et les torrents débordent.

Memphis (Etats-Unis), 19 novembre. — Une tempête qui a sévi samedi soir sur diverses parties Del-Alabama, du Mississipi et du Tennessée a occasionné d'immenses dégâts aux récoltes et aux propriétés. Huit personnes ont péri et un grand nombre ont été blessées.

Beaucoup de constructions ont été emportées par les cours d'eau débordés. Les communications par chemin de fer et par télégraphe sont coupées en maints endroits. On craint que les nouvelles reçues jusqu'à présent ne soient au-dessous de la vérité.

COTONS AMERICAINS

New-York, lundi, 19 novembre 1906.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York ce jour	New-York précédent	New-Orléans ce jour	New-Orléans précédent
NOVEMBRE...1906	10.50	10.46	10.68	10 38
DÉCEMBRE.....	10.29	10.26	10.46	10 32
JANVIER.....1907	10.38	10.29	10.50	10.[illegible]6
FÉVRIER.....	10.43	10.36	10 57	10.43
MARS.....	10.50	10.41	10.64	10 50
AVRIL.....	10.54	10.45	10.71	10 56
MAI.....	10.59	10.51	10.75	10 52
JUIN.....	10.63	10.55	—.—	—.—
JUILLET.....	10.67	10.5[illegible]	—.—	—.—
AOUT.....	—.—	—.—	—.—	—.—
SEPTEMBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—
OCTOBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—

PORTS DES ÉTATS-UNIS 19.000 Balles 27.000 balles
PORTS DE L'INTÉRIEUR 38.000 — 38.000 —

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, lundi, 19 novembre 1906.

2 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 745, pluie ou vent.
5 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 746, pluie ou vent.
9 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 748, pluie ou vent.
Mardi, 20 novembre 1906.
Minuit, 4° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.
2 heures mat., 4° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.

MARIAGES ET FIANCAILLES

— Lundi a été célébré, en l'église St-Etienne, à Lille, le mariage de M. Hutin, négociant, membre du Comité central de la Jeunesse Catholique de Lille, avec Mlle Berthe Vanheeghe

— Samedi, à midi, a été célébré, à Maubeuge, le mariage de Mlle Suzanne Dubois, avec M. Henri Legrand, licencié en droit.

FAITS DIVERS

ÉPOUVANTABLE DRAME

Un ouvrier boulanger de Londres tranche la gorge, pendant le sommeil, aux deux petits enfants de son propriétaire

Londres, 19 novembre. — Un drame épouvantable vient de se dérouler à Greenwood. Hier soir, une femme, après avoir couché ses deux enfants, un petit garçon de quatre ans et une petite fille de deux ans, sortit pour faire quelques courses. En retournant chez elle, elle aperçut avec épouvante des traces de sang sur le sol. Se précipitant dans la chambre où reposaient ses deux enfants, elle recula terrifiée : ses deux enfants avaient eu la gorge coupée à coups de rasoir alors qu'ils dormaient. L'arme du crime, ensanglantée, était encore sur un des lits.

Au même moment, un ouvrier boulanger, locataire de la mère des petites victimes, un nommé Chopping, se présentait, hagard, les vêtements couverts de sang, devant le poste de police du village. L'agent de faction à la porte voulut se saisir de lui. L'individu tenta de s'enfuir et engagea une lutte désespérée, à la suite de laquelle il fut réduit à l'impuissance. L'homme ne cessait de crier : « Je veux du sang ! ».

Chopping était sans travail depuis quelque temps et, tout récemment, le père des deux enfants, son propriétaire, lui avait déclaré que, s'il ne trouvait pas un emploi, il ne pourrait pas le garder chez lui.

EXPLOSION A BORD D'UN SOUS-MARIN

Kiel, 19 novembre. — On apprend qu'une explosion s'est produite il y a quelque temps, à bord du premier sous-marin allemand dans le chantier germain où il a été construit. L'explosion a été provoquée par l'inflammation de fibres de coton.

Plusieurs hommes de l'équipage ont été grièvement blessés.

UNE MÉSAVENTURE DU TÉNOR CARUSO

New-York, 19 novembre. — Il vient d'arriver, au ténor Caruso, une aventure assez curieuse.

Caruso se promenait au Jardin zoologique et visitait la cage aux singes. Une jeune américaine s'y trouvait en même temps que lui. Le célèbre artiste, sans doute avec une franchise toute latine, laissa voir qu'il trouvait sa voisine jolie. Mais il paraît qu'au Jardin zoologique de New-York, il est criminel de sourire aux femmes. Un gardien survint... et, simplement, Caruso fut arrêté !

Averti de cette absurde aventure, le directeur de l'Opéra, M. Conried, fournit la caution réclamée et Caruso fut immédiatement remis en liberté. Traduit devant le tribunal de police, il a fait défaut (la dame aussi, du reste !) et le procureur — la cause entendue — a déclaré qu'il abandonnait l'accusation.

Londres, 19 novembre. — On mande de New-York au *Daily Telegraph* : L'agent de police qui a arrêté Caruso déclare que le ténor avait maltraité cinq femmes avant de s'en prendre à celle qui a provoqué son arrestation. Il ajoute qu'il y a six ans, il avait expulsé Caruso du pavillon des singes pour une affaire identique à celle dont il est accusé aujourd'hui.

On mande de New-York au *Morning Post*, le 18 :

Caruso, dans un communiqué aux journaux, déclare qu'il se trouvait en compagnie d'une douzaine de personnes près de la cage aux singes et que ce doit être un de ces animaux qui a pincé l'épaule de la dame qui se trouvait près de lui, ce qui l'a fait crier.

La police a fait rechercher la personne que Caruso est accusé d'avoir insultée, mais elle reste introuvable.

UN DRAME A LONDRES

Le fils d'un député français atrocement brûlé

Londres, 19 novembre. — Hier dans un hôtel l'attention du personnel fut attirée, vers l'un des étages d'où partaient des cris épouvantables. Un drame venait de se dérouler. Une jeune femme arrivée la veille, de France, avec un jeune homme, avait essayé de lui faire boire de l'acide sulfurique et n'y parvenant pas lui avait jeté à la figure la tasse pleine du dangereux corrosif.

Le jeune homme fou de douleur avait fait sauter d'un coup de pied la porte de la chambre et se roulait en hurlant. Le malheureux fut porté à l'hôpital et sa compagne arrêtée. La victime est le fils d'un député français.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Après la Séparation

LA REPRISE DES INVENTAIRES

Les réquisitions de troupes. — Instructions du ministre de la Guerre aux commandants de corps d'armée

Limoges, 19 novembre. — La « France Militaire » annonce qu'en prévision des réquisitoires des troupes qui peuvent être adressées à l'avenir à l'autorité militaire, et tout particulièrement pour l'exécution des inventaires, le ministre de la Guerre va rappeler télégraphiquement, aux commandants de corps d'armée, que le droit de réquisition doit être considéré comme ouvert dès le moment où il a été demandé et sans attendre de réponse ; que, dans la constitution des détachements requis, les chefs de corps doivent éviter de comprendre les hommes de troupe ou les officiers ayant des attaches de famille dans les communes où ces détachements doivent agir ; que ces troupes ne doivent jamais être munies que de leurs armes réglementaires et que les dragons ne doivent jamais emporter la lance.

EN PROVINCE

Les envois de troupe. — Les incidents

Amiens, 19 novembre. — On a repris aujourd'hui à l'église Saint-Anne, les opérations d'inventaire qui ne purent avoir lieu, la première fois, en raison des revendications des Lazaristes. On a dû enfoncer les portes ; aucun autre incident ne s'est produit.

Alençon, 19 novembre. — Deux escadrons du 14e hussard ont reçu l'ordre de partir à Chateaulin et à Lorient, en vue des prochains inventaires des églises.

Angers, 19 novembre. — Un certain nombre d'inventaires restent à faire dans le département. Le Préfet a pris des mesures en conséquence. L'armée et tous les fonctionnaires intéressés ont reçu des ordres. Les garnisons d'Angers et de Cholet se répartiront dans le département. 85 sapeurs du 6e génie sont partis ce soir pour Nantes ; deux compagnies du 66e, de Tours, et plusieurs escadrons de cuirassiers sont arrivés à Angers.

Tours, 19 novembre. — En prévision des prochains inventaires, plusieurs escadrons du 5e et 8e cuirassiers ont quitté Tours pour Nantes. Des gendarmes de la 9e légion sont partis pour Quimper.

Brest, 19 novembre. — 405 hommes de l'infanterie coloniale et 17 officiers sont partis à minuit par train spécial pour Saint-Pol-de-Léon. 305 cavaliers et gendarmes sont rassemblés à Landerneau. Tous les commissaires de police spéciaux de Brest partent ce soir et dans la nuit pour les communes où doivent avoir lieu des inventaires.

DANS LA RÉGION

A Armentières

Six fourgons du 1er escadron du train des équipages sont arrivés lundi à cinq heures du soir. Les cavaliers, commandés par un adjudant, sont logés au Chapeau-Rouge, rue de Lille.

Nous croyons savoir que ces fourgons partiront ce soir de la nuit dans la direction d'Estaires-Merville-Bourgette où les inventaires doivent se faire, dès la première heure. Les cavaliers et leurs fourgons traverseront, cependant, Armentières, où ils rentreront dès que leur opération sera terminée.

X Ucqui

Dans l'arrondissement de Douai, si on ne signale pas d'arrivées de troupes, les dispositions sont prises et les instructions ont été données, lundi après-midi, par le sous-préfet, aux commissaires, au commandant de gendarmerie et aux fonctionnaires de l'enregistrement intéressés.

A Hazebrouck

On attend deux escadrons du 21e dragons, l'un venant de Saint-Omer, l'autre d'Aire-sur-la-Lys.

A Saint-Omer

A Saint-Omer est arrivé, venant d'Arras, un détachement du 3e génie qui s'y tiendra en subsistance pour être envoyé où besoin sera. Par contre, 50 hommes du 8e de ligne ont quitté Saint-Omer pour une destination inconnue. L'autorité militaire garde le plus grand secret sur ce départ.

A Bailleul

On attend 20 hommes du 4e cuirassiers qui ont été désignés pour partir lundi soir dans cette direction.

A Dunkerque

Une douzaine de gendarmes de renfort sont arrivés lundi après-midi.

A Bourbourg

150 hommes du 21e dragons de Saint-Omer sont arrivés lundi matin. Cette troupe ira protéger les opérations d'inventaires à Gravelines, Grand-Fort et Petit-Fort-Philippe.

M. Boisse, sous-préfet de Dunkerque, avait convoqué, dimanche après-midi, à la sous-préfecture, tous les commissaires de police de l'arrondissement. Il leur a renouvelé ses instructions lundi. Il a également reçu M. Cordier, sous-inspecteur de l'enregistrement.

Le 110e d'infanterie est consigné.

LE CHIFFRE DES INVENTAIRES A FAIRE

Les départements où les opérations auront lieu d'abord

Paris, 19 novembre. — On sait qu'il reste 3.605 inventaires à faire, se répartissant en 46 départements. Voici, de source officieuse, la liste, par lettre alphabétique d'un certain nombre de départements dans lesquels les inventaires paraissent devoir être faits en première ligne :

Ardèche, 134 inventaires ; Aveyron, 537 ; Bouches-du-Rhône, 22 ; Calvados, 17 ; Corse, 33 ; Côtes-du-Nord, 361 ; Doubs, 156 ; Deux-Sèvres, 92 ; Finistère, 193 ; Gard, 54 ; Hérault, 135 ; Haute-Loire, 154 ; Haute-Saône, 13 ; Jura, 7 ; Loire-Inférieure, 92 ; Lozère, 186 ; Lot-et-Garonne, 12 ; Manche, 400 ; Maine-et-Loire, 79 ; Meuse, 12 ; Orne, 2 ; Pas-de-Calais, 196 ; Puy-de-Dôme, 37 ; Savoie, 83 ; Seine-et-Oise, 23 ; Tarn, 131 ; Vendée, 69.

Dans 18 départements, le nombre des inventaires à effectuer varie de 1 à 10.

LES BIENS DES CONGRÉGATIONS

Les liquidations. — Une circulaire du garde des Sceaux aux procureurs généraux

Paris, 19 novembre. — M. Guyot-Dessaigne, garde des Sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante :

« Il m'a été signalé que des liquidateurs des biens des congrégations laissaient parfois écouler un laps de temps assez long entre la clôture de leurs opérations et l'ouverture de la procédure d'homologation de leurs comptes.

« Je ne saurais admettre une telle manière de procéder et je vous prie de vouloir bien rappeler aux liquidateurs nommés par les tribunaux de votre ressort, les termes de l'art. 19 du décret du 16 août 1901. Cet article est ainsi conçu :

« Lorsque toutes les opérations de la liquidation sont terminées, le liquidateur adresse, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Finances, le compte de ses comptes et l'extrait du jugement qui les homologue. »

« L'obligation imposée aux liquidateurs par ce texte de transmettre, aux ministres intéressés, ses comptes et un extrait du jugement qui les homologue, lorsque les opérations sont terminées, implique nécessairement que l'homologation doit être poursuivie, sans délai, aussitôt après la clôture de la liquidation.

» Je vous prie de vouloir bien tenir la main à ce que cette disposition soit strictement exécutée à l'avenir et m'accuser réception de la présente circulaire.

» Le Garde des sceaux, ministre de la Justice :
» **E. Guyot-Dessaigne.** »

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Les arrestations de dimanche à Paris

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 19 novembre. — Au Conseil municipal, M. Fribourg a posé une question au préfet de police sur les incidents d'hier et les arrestations de MM. Martinet et Luquet.

M. Lépine a répondu qu'il prenait l'entière responsabilité de ses actes, considérant qu'il a empêché des troubles sérieux, et a, par conséquent, rendu service à la population parisienne.

M. Fribourg a déposé un ordre du jour de protestation contre les arrestations opérées. Il a été adopté par 24 voix contre 7 sur 31 votants.

D'autre part, un ordre du jour de M. Rogez-Lambelin, conservateur, réprouvant tous les actes arbitraires imputables à la Préfecture de police et au gouvernement, a été adopté à l'unanimité de douze votants.

Le groupe progressiste

Le groupe progressiste s'est rallié, à l'exclusion de toute autre, à la proposition de MM. Paul Beauregard et Georges Berry, ainsi conçu :

« L'article 12 de la loi du 13 juillet 1906 relative au repos hebdomadaire est complété par l'addition du paragraphe suivant : « Toutes les fois qu'il y aura entente entre patrons et employés ou ouvriers, les établissements commerciaux et industriels jouiront du droit de dérogation prévu par l'art. 2.

» L'article 3 de la même loi est complété par l'addition du paragraphe suivant : « Exceptionnellement, dans les commerces de l'alimentation, le repos pourra être fractionné et groupé. Cependant il devra être accordé aux employés et ouvriers une demi-journée de repos par semaine, le dimanche ou le lundi. Dans les établissements qui consentiront le repos collectif à leur personnel, dans ceux qui n'auront qu'un employé ou qui donneront le repos par roulement, il devra être accordé aux ouvriers soit une demi-journée chaque semaine, soit une journée pour deux semaines.

Les autres jours de repos dus par les patrons à leurs employés, afin de parfaire le chiffre de 52 jours, seront groupés suivant accord entre les intéressés. Toutefois, dans les boulangeries, le repos de 52 jours pourra être divisé par mois ou par saison à la volonté des contractants. »

Comme contre-partie à la proposition précédente de MM. Beauregard et Georges Berry, M. Maujan présentera au projet de résolution par lequel la Chambre affirmerait sa volonté de voir la loi sur le repos hebdomadaire appliquée intégralement, mais dans le plus large esprit de tolérance notamment en ce qui concerne les articles 2 et 8, relatifs aux dérogations.

LE PETITE PROPRIÉTÉ ET LES MAISONS A BON MARCHÉ

Paris, 19 novembre. — MM. Ribot et Siegfried ont déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché.

DÉMISSION DE M. CAILLAUX, COMME VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Paris, 19 novembre. — M. Caillaux, ministre des Finances, a remis à M. Brisson, sa démission de vice-président de la Chambre des députés.

LES GRAINES OLEAGINEUSES

M. Plichon, député du Nord, doit donner demain lecture à la Commission des douanes de son rapport sur la proposition tendant à établir un droit sur les graines oléagineuses. M. Plichon a reçu aujourd'hui une délégation de négociants et d'industriels qui sont venus lui exposer les arguments qui militent en faveur du maintien de la proposition que la commission du budget, on le sait, a décidé d'insérer dans la loi de finances.

Cette même délégation a de plus communiqué ces mêmes arguments à M. Mougeot, rapporteur général du budget.

LES SUFFRAGETTES A LONDRES

Londres, 19 novembre. — Un certain nombre de femmes suffragettes parmi lesquelles la sœur du général French, ont envahi le terre-plein entourant le Parlement. La police les a dispersées et a opéré une arrestation.

LE DRAME DE LONDRES

Londres, 19 novembre. — Le jeune Français qui a été hier l'objet d'un attentat dans un hôtel de la Cité a reçu cet après-midi, la visite du consul général de France. Ce jeune homme serait le fils, non d'un député, mais d'un ancien député républicain du sud-est, et ancien ministre.

Les journaux de Paris de mardi matin

Paris, 20 novembre.

LES INVENTAIRES

Du Gaulois :

« Nous allons assister à un spectacle qui sera bien fait pour étonner les logiciens. Tandis que M. Briand sourit aux catholiques, M. Clémenceau leur montre le poing. Alors que le ministère des Cultes multiplie les assurances pacifiques et ne ménage point des promesses libérales, le ministre de l'Intérieur mobilise l'armée pour donner l'assaut aux églises que les catholiques ne veulent pas laisser inventorier.

» C'est à de telles contradictions que devait fatalement aboutir la loi mal construite, boiteuse, que M. Briand a conçue sans l'étudier et que les Chambres ont votée sans la comprendre.

Du Soleil :

« Le général Picquart a mobilisé, contre les églises catholiques, les cavaliers qu'il se dispose à désarmer en face des armées étrangères. C'est toute une série d'exploits que la République mettra à l'ordre du jour.

» Quand on a capitulé à Fachoda et reculé à Alréstras, on prend la revanche dans les sacristies. On se montre d'autant plus arrogant contre les curés qu'on a été plus lâche devant les Anglais et plus apeuré contre les Prussiens. On opprime les consciences et on pille les biens »

Nouvelles Régionales

UN EXPLOSION de GRISOU A SIN-LE-NOBLE

Lundi matin, un coup de grisou s'est produit à la fosse Notre-Dame, de la Compagnie des mines d'Aniche, à Sin-le-Noble.

Les mineurs Henri Decaudin, 32 ans, et Louis Descatoire, 22 ans, se trouvaient dans la veine Lallier, munis de lampes à gaz, quand une violente explosion les renversa sur le sol. Ils purent néanmoins se relever d'eux-mêmes et, comme le feu avait pris à leurs vêtements, ils coururent à l'accrochage et furent remontés en hâte.

M. le docteur Dupas, mandé, constata que Decaudin portait des brûlures assez étendues sur tout le corps ; quant à Descatoire, il était brûlé sur tout le corps et avait en outre le poignet droit démis.

Une enquête est ouverte pour déterminer les causes de l'explosion.

UN TERRIBLE ACCIDENT A CUEMPS

Une voiture tamponnée par un train. — Deux tués Un blessé

Un terrible accident s'est produit hier après-midi sur la ligne de Calais, au passage à niveau de Cuempes. Une charrette anglaise, contenant trois personnes, M. Louis Roussel, 50 ans ; son épouse, Sidonie Cousin, 45 ans, et leur fils Raoul, 18 ans, B. a été tamponnée au passage à niveau 182, par le train 2106, quittant Dunkerque à 1 heure 56.

La charrette fut projetée dans un watergang et le cheval à vingt-cinq mètres. Les trois personnes furent jetées sur un tas de pierres à gauche des rails. Le train stoppa et la garde-barrière, aidé d'un passant, s'empressa près des victimes. M. Pierre Roussel, la tête en bouillie et son fils qui portait une effroyable blessure à la tête, avaient été tués sur le coup. Quant à Mme Roussel, elle avait la cuisse gauche fracturée et portait à la tempe gauche une large blessure. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

La garde-barrière reconnaît que la barrière était ouverte, mais elle déclare que le train n'avait pas été annoncé de la gare de Pont-d'Oye.

COUPS DE COUTEAU A ESTAIRES. — Dans la nuit de dimanche à lundi, une rixe grave a éclaté rue de la Gorgue, entre Achille Lechèvre, domestique de ferme, 20 ans, et Joseph Picquet, tisseur, 20 ans, demeurant à Estaires. Au cours de la scène, ce dernier a reçu plusieurs coups de couteau à la tête, dont un très grave à la tempe. Le coupable est en fuite. Une enquête est ouverte.

ACCIDENT MORTEL A MARQUETTE. — Lundi, vers cinq heures du soir, M. Auguste Messens, 40 ans, employé aux usines Rubinstein, en manœuvrant une rame de wagons, est t